

Envoyé en préfecture le 06/07/2021

Reçu en préfecture le 06/07/2021

Affiché le

SLOW

ID : 079-200041317-20210629-C__3_06_2021-DE

C- 3-06-2021

niort agglo

Agglomération du Niortais

Votants : 78

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 21 juin 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 29 juin 2021

DIRECTION GÉNÉRALE - MISE EN PLACE D'UN SERVICE COMMUN AVEC LA VILLE DE NIORT : DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES

Titulaire-s présent-e-s :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU.

Titulaire-s absent-e-s ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY à Romain DUPEYROU, Valérie BELY-VOLLAND à Jeanine BARBOTIN, Yamina BOUDAHMANI à Yvonne VACKER, Lucien-Jean LAHOUSSE à Jérôme BALOGE, Sophia MARC à Jacques BILLY, Rose-Marie NIETO à Dominique SIX, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Mélina TACHE à Nicolas VIDEAU, Florence VILLES à Bastien MARCHIVE, Lydia ZANATTA à Aurore NADAL.

Titulaire-s absent-e-s suppléé-e-s :

Olivier D'ARAUJO par Claude HAMAIDE.

Titulaire-s absent-e-s :

Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Séverine VACHON.

Titulaire-s absent-e-s excusé-e-s :

Annick BAMBERGER

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU MARDI 29 JUIN 2021

DIRECTION GÉNÉRALE - MISE EN PLACE D'UN SERVICE COMMUN AVEC LA VILLE DE NIORT : DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée de réforme des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 modifiée dite de Modernisation de l'Action publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 modifiée portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu l'avis du comité technique de la CAN ;

Vu l'avis du comité technique de la Ville de Niort ;

La création d'un service commun constitue un outil juridique de mutualisation permettant de regrouper les services d'un établissement public à fiscalité propre et d'une ou plusieurs de ses communes membres, afin de favoriser l'exercice des missions de ces structures contractantes et de rationaliser les moyens mis en œuvre pour l'accomplissement de leurs missions.

La CAN et la Ville de Niort se sont d'ores et déjà dotées de services communs afin de répondre aux objectifs suivants :

- Faciliter le pilotage de la conduite des projets communautaires et communaux grâce à une administration plus réactive, plus rapide et qui monte en ingénierie,
- Réaliser des économies d'échelle : éviter des recrutements et de doubler des fonctions communes aux deux administrations, avoir un effet de levier à court terme sur le plan de la gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences,
- Renforcer la solidarité et le sentiment d'appartenance grâce à une administration communautaire au service de ses communes au travers d'une entraide technique s'appuyant sur les moyens humains et techniques des services communs.

A ce jour, ont ainsi été mutualisés avec la Ville de Niort :

- En 2014, le garage communautaire ;

- En 2016, le service de communication externe ;
- Par le biais d'une convention, le droit des sols (instruction des dossiers d'urbanisme) ;
- En 2018, la direction des systèmes d'information (DSI).

Il est proposé de poursuivre cette dynamique en constituant entre la Ville de Niort et la CAN un service commun dénommé « Direction générale des services techniques ».

Ce service commun aura en charge :

- le portage du projet de territoire adopté par la CAN en 2016, lequel détermine les grandes orientations et les choix stratégiques de développement à l'horizon 2030. Le programme pluriannuel d'investissement qui en découle propose ainsi 70 projets principaux sur le territoire de l'agglomération ;
- les projets et missions de la Ville de Niort en matière de cadre de vie et aménagement urbain.

Le service commun de la Direction générale des services techniques a pour objectif de favoriser la synergie des directions techniques dans l'avancée concrète des projets.

Il sera composé concrètement de deux emplois supérieurs de direction, cadres A+, détachés sur des emplois fonctionnels relevant automatiquement du fait de la création du service commun du tableau des effectifs de la CAN, à charge pour la Ville de Niort de procéder trimestriellement / annuellement au remboursement des heures effectuées pour son compte :

- Un emploi fonctionnel de directeur(trice) général(e) adjoint(e) en charge de l'aménagement, du développement durable et développement économique;
Ce poste sera réparti, s'agissant du temps de travail, à mi-temps sur chacune des collectivités (50/50).
- Un emploi fonctionnel de directeur(trice) général(e) adjoint(e) en charge de la gestion technique.
Les missions de ce poste impliquent un temps de travail identifié à 80% auprès de la CAN et à 20% pour le compte de la Ville de Niort.

A titre d'information, le conseil municipal de la Ville de Niort s'est prononcé sur la convention annexée lors de sa séance du 28 juin 2021.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la création d'un service commun dénommé « Direction Générale des Services Techniques » ;
- Approuve la convention afférente et autorise le Président à signer ladite convention.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Jérôme BALOGÉ

Président